

CPGE : Réforme 2021 et filière MPI

Les revendications du SNFOLC

Dans la droite ligne de la réforme du lycée, dont le SNFOLC réclame toujours l'abrogation, ce projet de réforme complexifie le système CPGE. En choisissant de réformer à budget constant, le ministère place les enseignants dans des situations intenable et compte, une fois de plus, sur l'engagement des collègues envers leurs étudiants.

En effet, quelles que soient les spécialités choisies en terminales, toutes les CPGE scientifiques devraient rester accessibles à tous les lycéens. Et ce sans aucune généralisation d'horaire spécifique de rattrapage fléché. Le ministère propose tout simplement d'utiliser les heures de colles (rémunérées 25% de moins qu'une HSA et 40% de moins qu'une HSE) pour réaliser des heures de remédiation. Le compte n'y est pas du tout ! De plus, comment comprendre que certaines filières dans certaines disciplines aient droit à des horaires disciplinaires de rattrapage, et pas d'autres ?

Une nouvelle filière de CPGE scientifique à coloration informatique verra le jour à la rentrée scolaire 2021, la MPII. Cette nouvelle filière correspond à une demande portée de longue date par les écoles d'ingénieurs et les professeurs de CPGE. Le SNFOLC considère comme positif le principe de cette filière. En ce qui concerne le SNFOLC, nous considérons que cette filière permettra aux collègues d'informatique d'obtenir enfin la reconnaissance qui leur est due et d'occuper des postes disciplinaires fléchés.

Toutefois, le SNFOLC constate que cette nouvelle filière s'ouvre dans la précipitation. À un an de son ouverture, nous ne savons toujours pas où ouvrirons ces classes, ni leur nombre définitif. Le ministère semble ne pas avoir pris la mesure de ce que cette nouvelle filière implique. Il est d'ailleurs significatif que l'École Polytechnique, sans doute à cause de l'absence d'initiatives du ministère, ait décidée elle-même d'organiser plusieurs visio-conférences en direction des proviseurs de CPGE pour discuter de ces ouvertures. Cette situation provoque de nombreuses tensions dans les établissements et inquiète au plus haut point de nombreux collègues.

Selon les projets qui circulent, cette nouvelle filière devrait se faire par transformation de MPSI déjà existantes. Au vu des grilles horaires, toujours non officielles, il ressort que les enseignants de physique-chimie perdront un nombre significatifs d'heures de service, voire seront même en sous-service. Le SNFOLC sera très vigilant envers le service de ces collègues, et estime que ce changement de filière ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Concernant l'enseignement d'informatique, le SNFOLC est surpris que le projet ne contienne que 4h d'enseignement d'informatique aux étudiants de MPII lors du premier semestre. Ainsi, un étudiant choisissant une voie de CPGE spécifique informatique aura moins d'heures d'enseignement de cette discipline que

lors de sa spécialité au lycée ! Malheureusement, le choix du ministère de réformer à budget constant conduit à une aberration pédagogique. De plus, cette situation met, à nouveau, en difficulté les collègues d'informatique qui devront partager leur service sur plusieurs classes pour garantir leur poste.

De plus, dans le dernier projet circulant parmi les proviseurs, il semble qu'une forme de mépris s'installe devant l'informatique. En effet, ce serait la seule discipline scientifique de CPGE qui n'aurait pas droit à un horaire conséquent en termes de volumes de colles. Et pire, il est indiqué que ces heures pourraient en fait être utilisées pour faire des TP en classe entière, pour compenser le faible volume d'heures allouées. Pour le SNFOLC, cette situation est totalement inacceptable. D'abord elle romprait l'égalité républicaine entre les classes car le nombre d'heures de colles dépend du nombre d'étudiants dans la classe, et surtout car les heures de colles ne doivent pas être utilisées pour effectuer des enseignements normaux. Cette réforme ne doit pas être prétexte pour faire des économies sur les collègues.

Et enfin, comme il n'y a pas de petites économies, prétextant un hypothétique meilleur niveau en informatique des lycéens, le projet supprime tout simplement l'heure d'informatique commune du premier semestre dans toutes les filières. Le SNFOLC rappelle que l'informatique au lycée dans les programmes de mathématiques ou de physique-chimie a été ajouté sans aucun horaire spécifique en salle informatique. Dans chaque lycée, ce sera aux collègues de se débrouiller pour réaliser cet enseignement qui se veut pourtant pratique. Le maintien de l'heure d'informatique commune dans toutes les filières au premier semestre permettrait de remédier à cette absence d'égalité imposée par la réforme du lycée.

Ce n'est ni aux étudiants et élèves, ni aux professeurs de subir les conséquences de la réforme du lycée, dont le SNFOLC demande l'abrogation.

LE SNFOLC REVENDIQUE :

- ▶ *des moyens horaires statutaires pour accueillir tous les étudiants quelles que soient leurs spécialités en classe de Terminale ;*
- ▶ *que les transformations de MPSI en MPII ne se fassent qu'avec l'accord des professeurs concernés ;*
- ▶ *aucune heure d'enseignement rémunérée sous forme d'interrogation orale, en informatique en MPII comme dans toutes les disciplines et filières ;*
- ▶ *le maintien de l'heure de cours d'informatique au premier semestre dans les filières MPSI, PTSI et PCSI ainsi qu'un minimum de 6 heures de formation d'informatique toute l'année en MPII.*